



Vendredi 13 juillet 2018

ROCADE DE VILLERS-COTTERÊTS, LE DÉPARTEMENT INVESTIT 9,2 M €

**Les travaux d'aménagement de la rocade débuteront le 16 juillet.
Le chantier a officiellement été présenté en présence :**

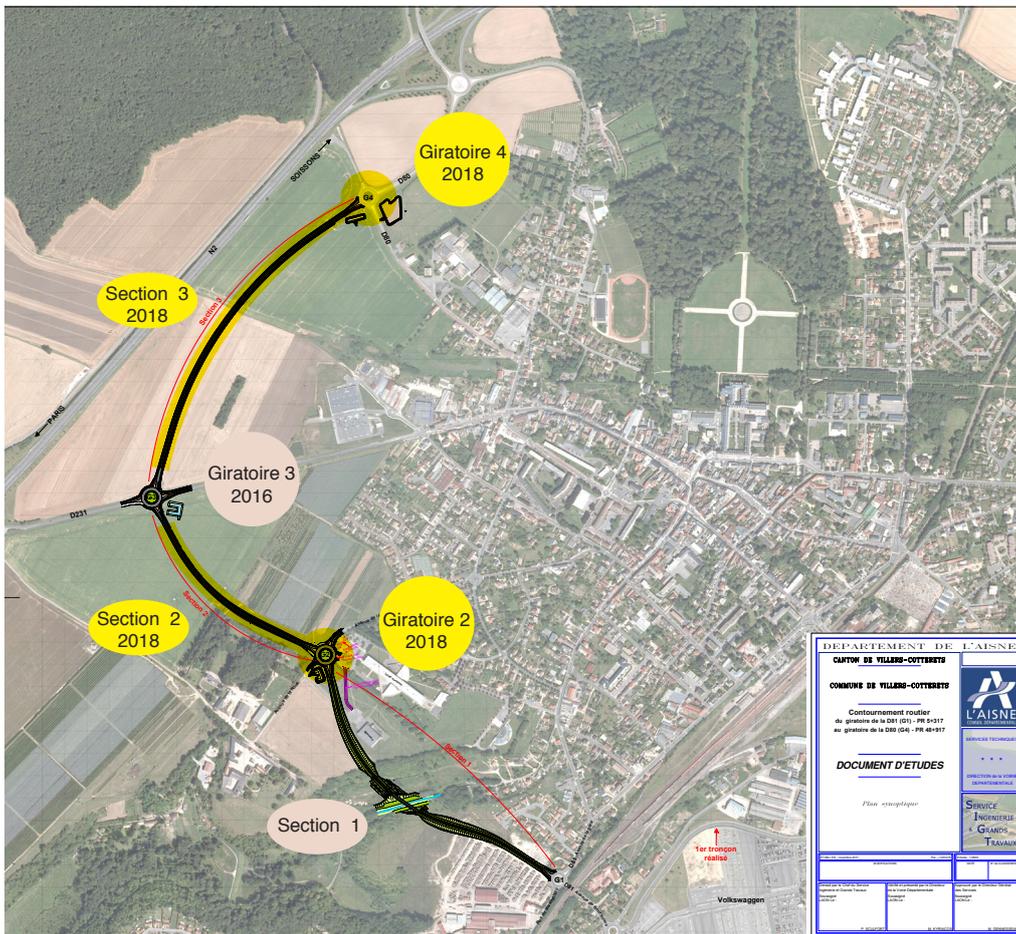
- 1. Du Président du Conseil départemental, Nicolas FRICOTEAUX,**
- 2. Du 1^{er} Vice-Président en charge de la ruralité, de l'aménagement du territoire et des infrastructures, Pierre-Jean VERZELEN,**
- 3. Du Maire de Villers-Cotterêts, Franck BRIFFAUT, également Conseiller Départemental,**
- 4. Du Président de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois, Alexandre DE MONTESQUIOU.**

La présentation des travaux par les services de la voirie départementale sera suivie d'un déplacement sur site au niveau du futur giratoire de l'avenue de la Noue (parking lycée Européen).

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Villers-Cotterêts se situe à proximité de la RN2 reliant Soissons à Paris, ce qui implique des problèmes de circulation : les poids-lourds arrivant de cet axe par le nord traversent l'agglomération afin de relier la zone industrielle au Sud, et tout particulièrement le site Volkswagen. Cet important trafic encombre la circulation à l'intérieur, occasionne des nuisances pour les riverains et est source de dangers.

L'objectif de la rocade est donc de relier la RN2 à la zone industrielle sud, en contournant l'agglomération par l'ouest. Il permettra également d'assurer la desserte locale de tous les quartiers et équipements (lycée, médiathèques, supermarchés...) situés à proximité de son tracé.



INFORMATIONS TECHNIQUES

Un premier tronçon d'aménagement a été réalisé en 1999, de la RD936 à l'avenue de la gare (900 m).

Le second tronçon à réaliser est d'environ 2 200 m, il est composé de trois sections délimitées par le raccordement sur les voiries existantes :

- Section 1, dite urbaine, du carrefour giratoire Avenue de Boursonne/ Avenue de la gare/Rue du Presbytère à l'avenue de la Noue – 800 m
- Section 2 de l'avenue de la Noue à la RD231 – 520 m
- Section 3 de la RD231 au giratoire de la RD80 – 880 m.

Les travaux des sections 2 et 3, ainsi que du giratoire sur l'avenue de la Noue, débutent le 16 juillet 2018 et s'achèveront fin 2018. Ils consistent en la création de deux sections neuves et d'un giratoire. Ils comprennent la réalisation des terrassements, la création de chaussée neuve ainsi que la création du système de d'assainissement (réseaux, bassins de récupération des eaux pluviales et bassin d'infiltration).

1 400 m de voirie seront créés pour un montant d'1,8 M € TTC.

La rocade sera classée en RD936 et Route Principale de catégorie 1 (RP1) dans le domaine routier départemental. La vitesse sera limitée à 70 km/h.

FINANCEMENT

Le Département investit pour l'aménagement global de la rocade 9,2 M € TTC, soit 75% du projet total.

La commune de VILLERS-COTTERÊTS investit 25%, déduction faite de la participation de la Communauté de communes de Retz, à hauteur de 160 000 €.